

Avis de Soutenance

Monsieur Ali CHAIBOU OUMAROU

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le développement de l'électricité au Niger. Aspects juridiques

dirigés par Monsieur Philippe WECKEL et Monsieur Mahamane Sanoussi TIDJANI ALOU
Cotutelle avec l'université "Université Abdou Moumouni" (NIGER)

Soutenance prévue le **vendredi 20 septembre 2024** à 15h00

Lieu : Avenue Doyen Louis Trotabas

Salle : SALLE DU CONSEIL

Composition du jury proposé

M. Philippe WECKEL	Université Côte d'Azur - UniCA	Directeur de thèse
M. Mahaman TIDJANI ALOU	Université Abdou Moumouni - UAM	Co-directeur de thèse
M. Alioune SALL	Université Cheikh-Anta-Diop - UCAD	Rapporteur
Mme Sarah CASSELLA	Université Paris Cité - UPCité	Rapporteure
M. Mamadou DAGRA	Université Abdou Moumouni - UAM	Examinateur
M. Christian VALLAR	Université Côte d'Azur - UniCA	Examinateur

Mots-clés : Action (publique-privée), autonomie (énergétique), Développement durable, Investissements, Populations (accès au service essentiel des), Droit,

Résumé :

L'énergie électrique est semblable à la légende grecque du roi Midas qui transformait en « or » tout ce qu'il touchait. Depuis sa création artificielle, ce vecteur énergétique unique ne cesse de transformer radicalement en « or » les conditions d'existence de l'humanité. En particulier, l'électricité est un moyen de jouissance effective des droits fondamentaux, à l'image de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement. Cela explique le fondement juridique notamment constitutionnel de son développement en République du Niger. Prima facie, l'atteinte des objectifs de souveraineté énergétique et d'accès universel à l'énergie, suppose une volonté politique ferme des pouvoirs publics ainsi que le soutien des partenaires techniques et financiers. Cependant, elle requiert autant, sinon davantage, l'expansion de l'électricité. Problématique aux conséquences diversiformes, l'électricité incite, dès lors, à s'intéresser aux conditions et moyens de son extension au Niger. Cet intérêt invite spécifiquement à éprouver l'exercice des pouvoirs et droits. La recherche montre que le développement de l'électricité préserve l'action publique (État) par le truchement des responsabilités de souveraineté, constituées de la détermination des options énergétiques et du contrôle du sous-secteur de l'électricité. Elle démontre ensuite qu'il promeut l'initiative privée par l'entremise de la liberté, à la lumière du service public et de l'autonomie individuelle.